



Communiqué SNES FSU et FSU 89

Non à une sanction contre la collègue de Sens

Une collègue du lycée Janot de Sens a été suspendue après avoir organisé, à la fin d'un cours, une minute de silence en mémoire des victimes du conflit israélo-palestinien. Dès que la FSU et le SNES FSU 89 ont eu connaissance de la procédure à son encontre, nous avons œuvré pour que la situation se résolve rapidement. Nous avons d'abord pris l'attache du rectorat afin de comprendre le fondement de cette décision à l'encontre de la collègue. La mesure conservatoire, bien que n'étant pas considérée juridiquement comme une sanction, nous est rapidement apparue comme injustifiée.

Depuis lors, nous sommes intervenus régulièrement auprès du rectorat pour pointer à la fois la procédure que nous jugeons abusive, le contexte du lycée de Sens et défendre les intérêts de la collègue subissant une procédure disciplinaire.

Au vu de l'ensemble des éléments, nous exigeons l'abandon des poursuites à l'encontre de la collègue et sa réintégration immédiate. Nous dénonçons globalement le fait que toutes formes de prise de parole visant la fin des massacres et dénonçant ces crimes soient réprimées.

Il est de la responsabilité du rectorat et du ministère de prendre rapidement les décisions nécessaires pour apaiser la situation.

La FSU et le SNES FSU 89 continuent à dénoncer les massacres à Gaza perpétrés par le gouvernement israélien à l'encontre des populations civiles, et nous appelons à continuer à œuvrer dans les collectifs luttant pour la paix et à participer aux initiatives collectives dénonçant le colonialisme, les massacres et la guerre.